

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF286

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 40 TERDECIES

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'article 40 terdecies dans sa rédaction issue de l'Assemblée nationale. La mise à disposition des données sous format numérique implique d'importants moyens techniques et humains, qui pèsent sur la capacité du Gouvernement à mener les évaluations de la qualité de l'action publique envisagées. L'anonymisation des données pose également des questions de respect de la vie privée, s'agissant des usagers comme des agents publics.